

ou à un parti politique³¹. Le fond du problème n'est pas la justification de l'investissement, ni même son accompagnement fiscal, mais c'est le fait que cette fiscalité soit si complexe qu'elle crée d'énormes différences – en termes de niveau de vie pour les particuliers, de trésorerie et de capacité à se développer pour les entreprises – entre ceux qui connaissent et utilisent les mécanismes de défiscalisation et les autres³². Comment a-t-on pu atteindre un tel stade d'inégalités ?

C'EST QUOI AU FAIT LES IMPÔTS ?

Avant de définir l'origine de l'inégalité de notre système fiscal, il me semble important de bien comprendre de quoi l'on parle. Je vais essayer ici de donner une vision de l'ensemble des impôts et taxes qui existent en France, avec une proposition de regroupement. Ce classement n'entre pas dans le détail des exceptions, qui le rendraient illisible. Par exemple, la plus-value lors de la vente d'un bien immobilier est taxée sauf s'il s'agit de la résidence principale, que sa durée de détention dépasse les 30 ans ou qu'il est vendu à un organisme de logement

31 L'ensemble de ces actions permet de diminuer son revenu imposable.

À la différence près qu'un don, même s'il est réduit des 66 % de défiscalisation – si l'on donne 1 000 euros à une association, le don réel sera de 333 euros, les 666 restants venant en diminution de son IRPP, si l'on en paie un –, reste une dépense nette. Lorsqu'on réalise un investissement locatif, on peut économiser jusqu'à 21 % sur son achat immobilier en métropole et 45 % en outre-mer dès lors que l'on remplit les conditions de la loi en cours (il y en a toujours au moins une en cours), tout en bénéficiant de 100 % de son bien immobilier. Grâce à ce mécanisme de défiscalisation, la collectivité paie donc en partie le patrimoine immobilier ainsi accumulé.

32 Ou entre ceux qui ont les moyens de se payer un conseiller en optimisation fiscale, et les autres.

social. Chaque mécanisme, avec ses exceptions, est assez clairement expliqué sur le site www.service-public.fr, normalement régulièrement mis à jour.

Tout d'abord précisons que la loi de finances est intégralement votée tous les ans, en raison du principe constitutionnel d'annualité de l'impôt qui découle de l'obligation d'autoriser chaque année le prélèvement de l'impôt – autorisation sanctionnée par le vote des représentants parlementaires des citoyens. Ce qui signifie que le Code des impôts pourrait, hypothétiquement, changer du tout au tout d'une année sur l'autre³³. Ce vote se déroule en plusieurs parties : vote des recettes, vote des dépenses, vote de la loi de financement de la Sécurité sociale (en une fois, car ici les recettes et les dépenses sont liées, comme cela est expliqué un peu plus bas). Sans oublier les lois de finances rectificatives, qui permettent de réviser le budget en cours d'année, comme dans une entreprise.

On peut regrouper les impôts et taxes par famille d'« assiette », c'est-à-dire ce à partir de quoi les impôts sont calculés et prélevés :

- **L'imposition sur les revenus** : sur les entrées régulières ou ponctuelles de liquidités (salaire, rendement des placements en actions, indemnité – pour licenciement par exemple –, bénéfices dans le cas d'une entreprise).

33 Depuis 2008, la Constitution intègre une notion de programmation budgétaire pluriannuelle, qui avait pour ambition d'instaurer une certaine visibilité et stabilité sur les mesures fiscales. Néanmoins le budget reste intégralement voté chaque année.

• Les revenus font également l'objet de prélèvements appelés « **cotisations sociales obligatoires** », qui financent la protection sociale. Elles se répartissent ainsi :

- Cotisations salariales : ce sont tous les prélèvements listés sur les feuilles de salaire, qui représentent entre 22 et 26 % du salaire brut. Il s'agit à la fois de cotisations ouvrant des droits aux salariés (retraite, maladie professionnelle, etc.), mais aussi de cotisations finançant la solidarité (santé, famille, etc.).

- Cotisations patronales : prélèvements en miroir de ceux des salariés. Ils contribuent aux droits des employés de l'entreprise et à la solidarité nationale³⁴.

- Cotisations sur les revenus du capital (patrimoine et placements) : les taux de prélèvement sont moins élevés que ceux concernant les revenus du travail. Ils ne dépassent pas les 15,5 % (en 2015).

• **Les taxes à la consommation**, dont la principale est la TVA, que l'on paie à chaque achat. Il existe aussi la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et d'autres taxes plus spécifiques.

Les taux de TVA varient selon le type de consommation (voir annexe), ce qui permet de soutenir certaines activités, comme la presse avec un taux réduit à 2,1 %. Le taux habituel est de 20 %.

34 Toutes les cotisations sociales, salariales comme patronales, sont comptabilisées dans la masse salariale de chaque entreprise. C'est l'une des raisons pour lesquelles le monde patronal affirme que les salaires sont trop élevés en France : en fait il s'agit de taxes et non strictement de salaires. Taxes dont il faut préciser qu'elles assurent une protection sociale pour les salariés (les retraites et maladies professionnelles) et pour l'ensemble de la population (santé et famille). Nous y reviendrons dans le chapitre 2.

Les autres taxes (TICPE, TGAP, taxe sur la cigarette, etc.) sont un moyen d'alourdir le poids de certaines consommations pour des raisons diverses, telle que la santé publique ou la rareté de la ressource concernée.

Parmi les taxes à la consommation, on peut aussi ajouter les taxes de type **redevance** sur l'usage, par exemple la redevance audiovisuelle pour les détenteurs d'écran (particuliers comme entreprises). Il s'agit souvent de taxes locales.

- **Taxes sur les transactions** : le pourcentage prélevé ne dépend pas du bénéfice ou de la plus-value, mais de la somme échangée. Par exemple, les droits de mutation lors de l'achat d'un bien immobilier – communément appelés frais de notaire, ils correspondent en fait à une taxe publique – sont calculés à partir d'un pourcentage fixe sur le montant total de l'opération. Cette famille de taxes est proche de celle sur la consommation.

- **Taxes sur le patrimoine** : cette imposition concerne les détenteurs d'un patrimoine qui n'est pas rentable – parce qu'il ne génère pas de revenus – mais qui représente une richesse potentielle (au moment de la vente) et réelle (la propriété privée et l'usage de ce ou de ces biens).

- Enfin, en complément des cotisations sociales obligatoires finançant les quatre branches de la Sécurité sociale, des **cotisations sociales complémentaires** ont été créées, également liées au travail : l'assurance chômage pour financer les indemnités du même nom, la taxe sur l'apprentissage, etc.

FAMILLES D'IMPÔTS ET TAXES	TAXES PRINCIPALES	
	Particuliers	Personnes morales <small>(entreprises, indépendants, etc.)</small>
Imposition sur les revenus	IRPP, sur : - Les salaires ³⁵ - Les revenus de redistribution (indemnités chômage, pensions de retraite, etc.) - Les revenus immobiliers (locations mais aussi plus-value lors de la vente d'un bien) - Les revenus mobiliers (intérêts ou plus-value dans le cadre de placements financiers) - Les revenus professionnels non salariés (indépendants, autoentrepreneurs, agriculteurs)	- IS, sur les bénéficiaires - Contribution sociale sur les bénéficiaires.
Taxes sur la consommation <i>Dont les redevances et contributions pour usage</i>	TVA TICPE <i>Redevance audiovisuelle, taxe d'habitation, taxe sur les ordures ménagères, etc.</i>	TICPE Taxes sur l'activité des entreprises (sur les véhicules, sur les boissons sucrées, etc.) <i>Taxe sur les surfaces commerciales Taxe sur les enseignes publicitaires Taxe d'aménagement</i>
Taxes sur les transactions	Droits de mutations (communément appelés frais de notaires)	Taxe sur les transactions financières (TTF)
Taxes sur le patrimoine	- ISF - Taxes foncières - Droits de succession	- Taxes foncières - Contribution économique territoriale

35 Sous le terme salaire, on englobe toute forme de rémunération d'une activité : cachet pour un artiste, honoraires, prestations, etc. Ce qui est taxé ici est ce qui est effectivement versé à la personne physique sous forme de revenu, et non ce qui sert à payer les charges (loyer, électricité, etc.).

FAMILLES D'IMPÔTS ET TAXES	TAXES PRINCIPALES	
	Particuliers	Personnes morales (entreprises, indépendants, etc.)
Cotisations sociales obligatoires pour la Sécurité sociale	Sur les salaires : - Santé - Retraite - Contribution sociale généralisée [CSG] - Contribution pour le remboursement de la dette sociale [CRDS]	Sur les salaires versés : - Santé - Retraite - Cotisations d'allocation familiales - Cotisations accidents du travail Sur les versements de dividendes et autres
Cotisations sociales complémentaires obligatoires	Sur les salaires : - Chômage - Mutuelle santé (ou complémentaire santé) obligatoire	Liées aux salaires : - Taxe d'apprentissage - Formation professionnelle - Taxe sur les salaires - Taxe de solidarité sur hautes rémunérations, etc.

L'opacité du système, dont nous parlions plus haut, est en partie due au fait que s'additionnent de nombreux types d'impôts et taxes, dont le poids « réel » ne correspond pas toujours au poids ressenti. Par exemple la TVA représente (au maximum) 20 % de chaque acte de consommation et rapporte ainsi (hors exonérations) presque 200 milliards d'euros en 2015, contre 75 milliards d'euros pour l'IRPP. Mais cet impôt est en quelque sorte indolore puisqu'il est inclut dans le prix affiché et qu'il est payé directement au moment de l'achat³⁶.

J'ai donc regroupé sur la page suivante les principaux types d'impôts et ce qu'ils rapportent vraiment :

³⁶ Dans certains pays, comme aux États-Unis, le prix affiché est hors TVA, ce qui rend cette taxe moins facile à augmenter qu'en France, où cette augmentation peut être interprétée par le consommateur comme une « simple » hausse des prix.

34 • CHAPITRE 1

IMPÔTS ET TAXES <i>Recettes en euros</i>	Prévisions de recettes 2016, hors exonérations	Prévisions de recettes 2016, moins exonérations	Taux
Impôts sur le revenu :			
IRPP	76,7 milliards	72,3 milliards	Impôt progressif de 0 à 45 %
IS	57,5 milliards	32,8 milliards	Impôt à 33 %, hors exonérations
Revenus du capital prélevés à la source (hors IRPP)	3,9 milliards	<i>(les exonérations se calculent dans l'IRPP)</i>	Taux maximum : 15,5 %
Taxes à la consommation :			
TVA	195,9 milliards	144,7 milliards	Taux à 2,1, 5, 10 et 20 %
TICPE	<i>(les exonérations correspondent aux taux différenciés)</i>	15,6 milliards	Essence : 61,31 euros/hL Gazole : 44,08 euros/hL Fioul domestique : 5,66 euros/hL
Taxe sur les surfaces commerciales	0,2 milliard	<i>(pas d'exonération)</i>	De 5,74 à 35,70 euros/m ² (en fonction du chiffre d'affaires)
TGAP	<i>Non disponible</i>	0,2 milliard	À l'activité et à la tonne
Taxe d'habitation	20,5 milliards (chiffres 2014)	<i>Non disponible</i>	Fonction de la valeur locative cadastrale (avec abattement pour l'habitation principale)
Taxes sur le patrimoine :			
Taxe sur le foncier bâti	29,3 milliards (chiffres 2014)	<i>Non disponible</i>	Fonction de la valeur locative cadastrale

IMPÔTS ET TAXES <i>Recettes en euros</i>	Prévisions de recettes 2016, hors exonérations	Prévisions de recettes 2016, moins exonérations	Taux
ISF	<i>(pas de chiffres concernant le manque à gagner sur les nombreuses exonérations³⁷)</i>	5,6 milliards	Impôt progressif de 0,5 % à 1,5 %
Droits de succession	<i>Non disponible</i>	10,1 milliards	Impôt progressif de 5 % à 45 %, hors décotes ³⁸
Droits sur donation	<i>Non disponible</i>	1,5 milliard	Comme les droits de succession
Taxes sur les transactions :			
Transactions financières	<i>(les exonérations correspondent aux types de transactions concernées)</i>	0,9 milliard	0,2 %
Droits de mutation (achat immobilier)	0,5 milliard	<i>(pas d'exonération)</i>	Environ 5 % (avec part départementale de 3,8 % à 4,5 %, part communale et part nationale)

37 Il n'y a pas d'ISF sur les patrimoines suivants : les biens professionnels, les bois et forêts, le foncier agricole, les biens immobiliers loués en meublé, l'épargne retraite (Perco, Perp, etc.), et les objets d'antiquité et d'arts (niche spéciale collectionneurs, etc.). Le montant de l'ISF peut également être réduit d'une partie des dons auprès d'organismes d'intérêt général et d'investissements dans les PME (réductions plafonnées à 50 000 euros).

38 Voir annexes.

IMPÔTS ET TAXES <i>Recettes en euros</i>	Prévisions de recettes 2016, hors exonérations	Prévisions de recettes 2016, moins exonérations	Taux
Cotisations sociales de tous les régimes de base de la sécurité sociale³⁹ :			
Maladie (santé)	<i>(les exonérations sont en partie portées par l'IS, en partie par la Sécurité sociale : chiffres non disponibles)</i>	194,9 milliards	13,55 % du salaire brut
Vieillesse (retraite)		228,7 milliards	15,35 % du salaire brut
Famille		48,8 milliards	3,45 % (pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic) ou 5,25 %
Accidents du travail		14 milliards	2,44 %
Taxes à la consommation :			
Assurance chômage	<i>(quelques exoné- rations pour les CDI/ de jeunes en DOM : chiffres non connus)</i>	36,4 milliards	6,4 % du salaire brut

39 Les montants prennent en compte la part de CSG (et autres contributions et participations de l'État) affectée à chaque branche. Le taux de CSG est de 7,5 % pour la plupart des contribuables. La CSG représente un apport de recettes de 95,7 milliards d'euros (prévisionnel pour 2016).

Ces impôts et taxes financent l'ensemble des services et actions publics.

- Les impôts sur les revenus, les transactions, le patrimoine, etc. financent les missions de l'État (impôts nationaux) et celles des collectivités territoriales (impôts nationaux et locaux).
- Les prélèvements obligatoires ou cotisations sociales financent la protection sociale en santé et retraites, mais aussi la famille.
- Certaines taxes sont affectées à un service public spécifique, comme la redevance audiovisuelle qui finance (en partie) les chaînes de télévision et de radio publiques ou la redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères, qui finance la collecte des déchets.

Le premier point correspond à tous les impôts dits « non affectés » à une dépense particulière (cette non-affectation est inhérente à la notion d'impôt). Ceux-ci alimentent un budget global, qui permettra de financer une série de politiques publiques jugées nécessaires par les représentants des citoyens⁴⁰. C'est pour cela que le budget de l'État fait l'objet de deux votes séparés : un pour les recettes et un pour les dépenses. Un peu comme dans un foyer, dont les recettes dépendent de revenus négociés avec son employeur ou des ventes réalisées dans le mois.

40 Une petite précision : je n'utilise pas le terme « contribuables » ici, car si tous les résidents en France paient bien des impôts, seuls les citoyens votent pour des représentants qui eux-mêmes voteront le budget de l'État. C'est notamment pourquoi certains partis demandent que tous les résidents de longue durée puissent élire ces représentants.

Les dépenses – contraintes, comme le loyer, l'alimentation, l'essence, etc., et moins contraintes, comme des chaussures pour le petit dernier en pleine croissance, une sortie ciné, des vacances – sont, quant à elles, arbitrées au sein de la famille. Que ce soit pour l'État ou pour n'importe quel foyer, l'objectif est de terminer le mois ou l'année à l'équilibre, mais il n'y a pas de lien direct entre une recette et une dépense. Ce qui est par contre le cas des taxes dites « affectées » (voir les points 2 et 3 plus haut) comme les cotisations de Sécurité sociale consacrées aux dépenses de cette même Sécurité sociale ou la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) finançant le budget de l'Ademe, l'agence de l'État dédiée à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie. Ces taxes sont affectées à des dépenses spécifiques, c'est pour cela qu'elles ont été créées. Sauf que les contribuables ne connaissent pas ou peu ces affectations et qu'à force de parler de charges sociales à la place des cotisations sociales, beaucoup d'entre nous ont oublié que ces dernières sont bel et bien nos assurances chômage et maladie... et non un détournement d'argent public.

La frontière entre impôts « non affectés » et taxes « affectés » s'est en fait un peu brouillée. Par exemple, la CSG, qui ponctionne tous les revenus, ressemble fortement à un impôt sur le revenu (d'où les propositions récurrentes de sa fusion avec l'IRPP) mais aide à financer la protection sociale. Quant à la Sécurité sociale, son mode de financement s'approche *a priori* de celui d'une assurance ou d'une mutuelle : les salariés cotisent pour assurer leur retraite, pour se protéger en cas de dépenses de santé, de maladie professionnelle et pour bénéficier d'un complément de revenu afin de financer la garde des enfants. Mais au fil du temps, la santé et la famille

sont devenues des services universels (non réservés aux cotisants), relevant ainsi davantage des missions générales de l'État que d'une assurance obligatoire.

Cette confusion alimente l'incompréhension face à certains impôts et certaines dépenses. Il faudrait clarifier les liens entre recettes et dépenses publiques, pour savoir pourquoi l'on paie des impôts. Car, comme le montrent les tableaux précédents, quelle que soit votre situation, vous, enfin nous payons toutes et tous des impôts. Certains sont simplement plus visibles que d'autres.

QUELLES DÉPENSES PUBLIQUES POUR QUELS SERVICES PUBLICS

Vous l'aurez compris, ce petit manuel n'a pas pour objectif de remettre en cause le fait de payer des impôts. D'ailleurs, personne en France ne s'est élevé pour demander la fin des impôts, les plus radicaux exigeant essentiellement leur baisse⁴¹. Par contre le débat public est souvent caricatural : on se limite à discuter sans fin du taux des prélèvements obligatoires, qui s'élève à environ 46 %. Certains disent qu'il est beaucoup trop élevé, d'autres, qu'il l'est moins qu'en Suède et au Danemark, usant de part et d'autres d'arguments souvent assez rudimentaires. Or qu'est-ce que ce taux de prélèvements obligatoires ? Il s'agit de la somme des impôts, taxes et cotisations sociales⁴², divisée par le PIB. Dans un

41 Par exemple, l'association Contribuables Associés demande une diminution de la dépense publique, permettant de réduire les impôts et la dette.

42 Les cotisations sociales correspondent ici aux cotisations obligatoires (chômage, retraite, santé, famille) versées à des administrations publiques. Les cotisations obligatoires versées à des organismes privés, comme les complémentaires de santé, ne sont donc pas incluses.